



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Annexe à l'avis N° 68

Annexe à l'avis relatif aux priorités bruxelloises dans le cadre de la programmation 2007 - 2013
du Fonds Social Européen « TROÏKA ».

ARTICULATION DES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR LA PROGRAMMATION 2007-2013 DU FSE « TROIKA »¹
ET DE L'AVANT PROJET DE CONTRIBUTION DE LA COCOF AU CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE NATIONAL²
AVEC LES POLITIQUES REGIONALES BRUXELLOISES

Document de travail préparatoire à l'avis de la CCFEE relatif à la programmation 2007-2013 du FSE « Troïka »
pour la partie des compétences de la COCOF
15 juin 2006

¹ Proposition de structuration des orientations FSE, Objectif compétitivité régionale et emploi Wallonie-Bruxelles (COCOF), Agence FSE, 12 mai 2006

² Avant projet de Cadre de Référence Stratégique National (CRSN), Contribution de la Commission communautaire française, 15 juin 2006

| Propositions d'orientations FSE ³ | Déclaration-Programme COCOF ⁴ | Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) ⁵ |
|---|--|---|
| <i><u>Les objectifs généraux et transversaux</u></i> | | |
| <p>Le FSE constitue l'instrument financier pour l'investissement dans les ressources humaines en faveur d'une meilleure capacité d'emploi dans une société de la connaissance promouvant l'égalité des chances.</p> <p>Le FSE soutient des politiques actives et préventives du marché du travail et le développement d'une m.o. compétente, adaptable au changement grâce à la formation tout au long de la vie.</p> | <p>Les priorités du Collège de la COCOF vont vers le développement d'un projet de ville qui vise à soutenir la croissance économique, l'emploi et l'amélioration du cadre de vie des Bruxellois ; projet fondé notamment sur des valeurs de mixité culturelle et sociale où la cohésion sociale tient une place importante.</p> <p>De nouvelles chances d'avenir pour les Bruxellois sont soutenues et de nouveaux services à leur attention seront créés ou renforcés.</p> <p>La COCOF soutient une politique d'égalité des chances pour l'ensemble de ses compétences en ce compris la formation. La priorité y est donnée à l'égalité entre hommes et femmes et à des politiques d'égalité plus spécifiques dont l'intégration professionnelle ou à l'enseignement des personnes handicapées.</p> | <p>Le Contrat pour l'économie et l'emploi veut redynamiser l'économie bruxelloise et favoriser l'emploi des Bruxellois par le soutien des axes : 1) d'accès à l'emploi des Bruxellois, 2) du redéploiement économique de Bruxelles et 3) de la mise à niveau des outils publics.</p> <p>7 priorités sont définies pour l'avenir de Bruxelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. réduire le chômage des Bruxellois 2. développer la compétitivité qualitative des entreprises 3. constituer des complémentarités emploi/formation 4. développement durable de l'économie BXL 5. intégrer les politiques dans un projet de ville 6. instaurer la bonne gouvernance 7. développer une citoyenneté bruxelloise <p>Dans sa 1ère priorité, le C2E vise la lutte contre la discrimination à l'embauche, le travail au noir et la fraude sociale, non repris dans le FSE.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le FSE établit l'égalité des chances H/F comme une priorité transversale à l'ensemble de ses axes et la formation tout au long de la vie comme un enjeu pour <u>une société de la connaissance</u>. ✓ La COCOF met également en exergue l'égalité des chances mais le concept d'égalité H/F est élargi vu qu'il reprend différents groupes sociaux discriminés dont les personnes handicapées et la formation est recadrée dans <u>une finalité de cohésion sociale</u>. ✓ le C2E, dans sa 1ère priorité, cible des objectifs de lutte contre la discrimination à l'embauche des personnes menacées d'exclusion sociale plutôt que d'égalité des chances stricte et le projet de ville vise le <u>développement économique</u> et l'emploi plutôt que la formation. | | |

³ Proposition de structuration des orientations FSE, Objectif compétitivité régionale et emploi Wallonie-Bruxelles (COCOF), Agence FSE, 12 mai 2006

⁴ Déclaration-Programme du Collège de la Commission communautaire française, Assemblée de la COCOF, 20 juillet 2004

⁵ Contrat pour l'Economie et l'Emploi 2005-2010 (C2E), Région de Bruxelles-Capitale, Mars 2005

| Propositions d'orientations FSE | Déclaration-Programme COCOF | Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) |
|---|--|--|
| <i><u>L'articulation formation-emploi</u></i> | | |
| <p>Le cadre opérationnel du FSE pour la programmation 2007-2013 proposé est structuré autour d'actions relevant de 3 axes :</p> <p>1) les besoins des entreprises en matière de formation, de main d'œuvre qualifiée et de recherche, en lien avec le développement économique ;</p> <p>2) la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi en lien avec le développement de l'employabilité des personnes et l'évolution des qualifications et du marché du travail</p> <p>3) l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des publics les plus éloignés du marché du travail</p> <p>Les 3 axes montrent un lien direct ou plus éloigné avec l'accès ou le maintien dans le monde du travail par le soutien aux formations adaptées aux besoins du marché du travail et dès lors, une transition vers l'emploi. L'adaptation au travail et la mobilité professionnelle des personnes tiennent une place importante dans les objectifs de formation visés par le FSE.</p> | <p>Les enjeux de formation sont spécifiquement ciblés et la COCOF fait de la formation « une priorité absolue en lien avec l'emploi et la cohésion sociale, au même titre que la politique des quartiers ».</p> <p>La formation représente pour la COCOF un outil pour faciliter l'intégration professionnelle et donc un clé pour l'emploi ; elle contribue à la reconversion et au recyclage professionnel.</p> <p>Les priorités de la COCOF vont vers la formation tout au long de la vie et l'organisation de formations de qualité et nombreuses, <u>passerelles vers l'emploi ou la reprise d'un cursus scolaire</u>.</p> <p>Les centres de référence prévus sont soutenus comme outils pour une meilleure adéquation avec les besoins d'emploi à Bruxelles.</p> | <p>Complémentarité entre l'emploi et la formation, notamment par l'amélioration des partenariats entre les instances concernées, la promotion des chèques langues, chèques TIC et chèques formation.</p> <p>Soutien au développement des centres de référence.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le FSE donne priorité à l'organisation de <u>formations adaptées au marché du travail</u>, en réponse à la demande des entreprises ou pour améliorer l'employabilité des personnes ou le parcours vers cette employabilité. ✓ La COCOF soutient l'organisation et le développement de l'offre de formations pour <u>l'intégration professionnelle</u> qui inclut les publics peu qualifiés, les plus éloignés du marché du travail dont les DE infraqualifiés avec, en bout de course, une perspective d'emploi. ✓ le C2E prévoit ce lien via le soutien à des formations courtes pour permettre aux demandeurs d'emploi de décrocher directement un emploi ; sur la logique du soutien au <u>développement économique</u> et l'esprit d'entreprise | | |

| Propositions d'orientations FSE | Déclaration-Programme COCOF | Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) |
|---|--|---|
| <i><u>La demande des entreprises en main d'œuvre qualifiée et création d'emplois</u></i> | | |
| <p>L'AXE I : <u>Soutien aux pôles de compétitivité et politiques de clustering : réponse aux pénuries d'emploi et création d'entreprises</u></p> <p>Reprend des actions de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formations organisées à la demande des entreprises et des secteurs ✓ Formations organisées afin de répondre aux difficultés de recrutement liées à l'inadéquation des profils de qualification <p>Des actions pour le développement de l'esprit d'entreprise</p> <p>Et des actions « système » en soutien au développement économique et à la création d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherche et développement ✓ Accompagnement à la création d'entreprises et à l'installation des futurs indépendants <p>Les actions de formation soutenues par le FSE seront liées aux secteurs économiques porteurs d'innovation et d'emploi identifiés dans le C2E ainsi qu'aux fonctions critiques répertoriées par l'Orbem.</p> <p>Soutien au secteur d'économie sociale.</p> | <p>Si l'axe I des propositions de programmation du FSE concerne essentiellement l'emploi et relève de l'Orbem quant à sa mise en œuvre, le volet d'activités de formation des indépendants et des créateurs potentiels d'entreprises renvoie à l'EFPME, espace de formation des indépendants et des PME, secteur de formation organisé par le SFPME, Service de formation des indépendants et PME de la COCOF.</p> | <p>Au niveau de la priorité du C2E concernant le développement durable de l'économie bruxelloise, c'est l'objectif de « modernisation, revitalisation et redéploiement économique de Bruxelles » qui est à mettre en lien avec la proposition du FSE concernant le développement économique et l'esprit d'entreprise.</p> <p>L'axe stratégique de redéploiement économique de Bruxelles est plus précisément défini dans le chantier 15 du C2E.</p> <p>Le C2E, toutefois, ne vise pas le développement économique par un investissement dans les ressources humaines comme le FSE et continue à soutenir les entreprises après leur création.</p> <p>Le C2E soutient le développement de l'économie sociale qu'il complète par une vision de la qualité de la vie des Bruxellois qui allie les dimensions du logement, de la mobilité, d'urbanisme et de développement durable.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans l'axe I, le FSE soutient le développement de l'économie sociale et, en matière de formation des futurs indépendants et chefs d'entreprise, soutient les actions de formations destinées aux DE ou aux travailleurs, futurs indépendants, avec une priorité aux personnes peu qualifiées. ✓ La COCOF soutient le développement des formations aux futurs indépendants et chefs d'entreprise via le SFPME et son opérateur de formation l'EFPME. ✓ Dans sa priorité pour le développement durable de l'économie bruxelloise, le C2E soutient aussi le développement de l'économie sociale intégrée dans son projet de ville. | | |

| Propositions d'orientations FSE | Déclaration-Programme COCOF | Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) |
|---|--|--|
| <i><u>La formation professionnelle des travailleurs et des DE</u></i> | | |
| <p>L'AXE 2 : <u>Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire</u></p> <p>Reprend des actions de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation en alternance ✓ La formation professionnelle qualifiante ✓ La formation continue des enseignants, des formateurs et tuteurs en entreprise <p>Et des actions « système » et mise en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre et généralisation des systèmes de valorisation des acquis ✓ Mise en œuvre des services communs d'information et d'orientation ✓ Accompagnement à la reconversion professionnelle <p>Les actions de formation soutenues par le FSE vont de l'alternance, à l'apprentissage des langues et des TIC, la formation continue des travailleurs et la validation des compétences.</p> | <p>La priorité absolue donnée à la formation par la COCOF se traduit par sa volonté de les augmenter et de les rendre plus souples tout en les coordonnant autour d'un opérateur public unique. La COCOF diversifie son offre de formation via des partenariats entre Bruxelles Formation et des partenaires extérieurs. Des filières de formation qualifiante sont ainsi renforcées par des partenariats avec les fonds sectoriels, les établissements de promotion sociale, l'enseignement qualifiant et les organismes d'ISP.</p> <p>Tant la formation des travailleurs, que la formation des demandeurs d'emploi en partenariat avec Bruxelles Formation, que les filières de formation en alternance sont des priorités pour la COCOF qui se déclare, par ailleurs, particulièrement attentive à la nécessité de renforcer l'accompagnement des jeunes sous contrat d'apprentissage.</p> <p>La formation en langues est encouragée au titre de compétence transversale.</p> | <p>Parmi ses priorités définies pour l'avenir de Bruxelles, le C2E vise la réduction du chômage des Bruxellois, le soutien à la recherche d'emploi et l'octroi de chèques langues, chèques TIC et chèques formation.</p> <p>Soutien au développement des centres de référence.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans l'axe 2, le FSE soutient le processus d'éducation et de formation tout au long de la vie en favorisant les actions pour les travailleurs (en ce compris les formateurs et les enseignants), les demandeurs d'emploi facilement mobilisables et les jeunes en fin d'études ou en alternance. Volonté de donner priorité aux formations longues ou intégrées dans un processus de modularisation et pour des publics peu qualifiés vu l'impact ++ observé. ✓ La COCOF soutient le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation qu'elle souhaite voir accessible à tous, y compris aux jeunes inscrits dans un processus d'apprentissage en alternance, aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs en formation continue. La COCOF veut renforcer les partenariats et les collaborations avec ses partenaires extérieurs dont les fonds sectoriels. ✓ En matière de formation et vu sa vocation, le C2E vise des formations courtes et très ciblées via le système « chèques » formation. | | |

| Propositions d'orientations FSE | Déclaration-Programme COCOF | Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) |
|---|--|---|
| <i><u>Le soutien à l'insertion socioprofessionnelle et à l'inclusion sociale</u></i> | | |
| <p>L'AXE 3 : <u>L'insertion professionnelle et l'inclusion sociale</u></p> <p>Reprend des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'insertion socio-professionnelle pour un public très éloigné du marché du travail ✓ D'inclusion sociale dans un parcours de formation plus spécifiquement fragilisé revenu d'intégration, migrants, ex détenus, handicapés... <p>Et des actions « système » de soutien vers l'emploi et de mise en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De soutien et d'accompagnement à l'emploi des demandeurs d'emploi ✓ De mainstreaming de l'égalité des chances et de soutien à la mise en réseaux | <p>Concernant l'insertion socio-professionnelle, la COCOF souhaite renforcer le partenariat entre l'opérateur public de formation et les organismes d'ISP. Le public ISP est défini par le Décret du 27 avril relatif à l'agrément de certains organismes d'ISP et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés en vue de trouver ou retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'ISP.</p> <p>Concernant l'inclusion sociale, la COCOF souhaite développer des actions de formation qui soient aussi accessibles aux personnes les plus menacées par l'exclusion économique et sociale</p> <p>Les actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ d'alphabétisation, ✓ de préqualification et ✓ d'insertion <p>sont visées pour permettre aux publics plus fragilisés de s'insérer dans un parcours de formation.</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans l'axe 3, le FSE vise des actions de formation à destination d'un public plus fragilisé mais avec l'option d'une approche qui cible les contenus des formations plutôt que sur les caractéristiques d'un public déjà discriminé et afin de ne pas renforcer sa stigmatisation. ✓ La COCOF vise un public en ISP non détenteur du CESS et dans l'incapacité de s'insérer sur le marché du travail en raison de sa faible qualification ou d'autres difficultés de vie, d'une part et d'un public plus menacé d'exclusion de par ses besoins spécifiques en formation de base, d'autre part. | | |

| Contribution de la COCOF au CRSN ⁶ | Déclaration-Programme COCOF | Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) |
|--|---|---|
| <i>Cohérence des politiques régionales bruxelloises</i> | | |
| <p>Le projet de contribution de la COCOF au CRSN belge traduit à l'échelle bruxelloise les Orientations stratégiques communautaire pour 2007-2013 et cible les priorités de la Déclaration générale de la COCOF en matière de cohérence avec les politiques régionales.</p> <p>La politique de formation professionnelle mise en œuvre par la COCOF apparaît comme clairement motivée par les caractéristiques bruxelloises du chômage et de la réserve de main d'œuvre, de même que par les phénomènes d'exclusion sociale particulièrement marqués à Bruxelles.</p> <p>Certains groupes sont plus touchés par ces risques d'exclusion : les jeunes au t° de chômage très élevé et éprouvant des difficultés à acquérir une première expérience prof. ; les personnes moins qualifiées et chômeurs de longue durée ; les DE aux qualifications de type « ouvriers » en forte régression sur le marché du travail bruxellois ; les populations d'origine étrangère plus précarisées.</p> | <p>Souhaitant renforcer la coordination des formations à Bruxelles, la COCOF encourage l'articulation entre les compétences d'emploi-formation et enseignement et étudie la consolidation des collaborations structurelles entre l'ORBEm et Bruxelles Formation</p> <p>La COCOF soutient plus précisément l'élaboration de partenariats autour des actions de formation entre Bruxelles Formation, opérateur public de formation, et les fonds sectoriels, la promotion sociale, l'enseignement qualifiant et les organismes d'ISP.</p> <p>Par ailleurs, le soutien de la COCOF aux centres de référence prévus témoigne de sa volonté d'ancrer les partenariats entre les opérateurs publics d'emploi, de formation et d'enseignement au sein de ces nouvelles structures.</p> | <p>Le C2E définit la politique de l'emploi à l'horizon 2010, politique qui se veut non seulement cohérente mais aussi adaptée au contexte économique et de l'emploi de la Région.</p> <p>Deux chantiers d'actions prioritaires pour l'emploi et la formation du C2E témoignent plus particulièrement de ce double objectif : le chantier 7 qui vise le développement de synergies et interfaces entre l'emploi, la formation et l'enseignement en vue d'améliorer le parcours professionnel du citoyen et les services et institutions qui y sont liés, d'une part, et le chantier 14 qui vise l'amélioration du lien entre la recherche d'emploi et les formations, en réponse aux pénuries d'emploi avec implication des partenaires sociaux, d'autre part.</p> |
| <p>La complexité des actions d'insertion professionnelle en réponse aux caractéristiques du chômage bruxellois et des risques importants d'exclusion sociale à Bruxelles montre la nécessité d'articuler les politiques régionales autour des matières d'emploi, de formation et d'enseignement qualifiant.</p> <p>Cette même complexité met en exergue la nécessité de renforcer la cohérence et le suivi des différents programmes européens actifs à Bruxelles : le FSE géré par l'Orbem, le FEDER géré par la Région et le SRDU et le FSE Troïka, pour la partie des compétences COCOF.</p> | | |

⁶ Avant projet de Cadre de Référence Stratégique National (CRSN), Contribution de la Commission communautaire française, 15 juin 2006

| Contribution de la COCOF au CRSN | Déclaration-Programme COCOF | Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E) |
|---|---|---|
| <i>Concertation Wallonie-Bruxelles au sein de la Troïka</i> | | |
| <p>Le projet de contribution de la COCOF au CRSN inclut une priorité relative à la concertation avec les entités francophones impliquées dans la programmation du FSE et manifeste sa volonté de solidarité avec la Communauté Wallonie-Bruxelles. Cette volonté se traduit par des accords cadres ou partenariats relatifs à l'École mais aussi à l'Alternance, la Validation des compétences, l'Alphabétisation et la Mobilité des chercheurs d'emploi.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Partenariat entre la COCOF et la Communauté française à propos de l'école, lequel se traduit par le <u>Contrat pour l'École adopté par le Gouvernement de la Communauté française le 31 mai 2005</u> 2. Partenariats entre la COCOF et les Régions lesquels se concrétisent via 4 accords de coopération significatifs: <p><u>Accord de coopération relatif à l'organisation de la formation en alternance</u> signé à Bruxelles le 11 juin 1999 entre le Gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire française</p> <p><u>Accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la</u></p> | <p>La volonté d'établir un lien entre le développement de Bruxelles et la solidarité que la COCOF entend soutenir au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles est clairement établie dans la Déclaration-programme de la COCOF.</p> <p>Les objectifs des accords de coopération existants sont renforcés par la Déclaration-programme de la COCOF qui reprend parmi ses priorités le soutien au développement des actions concernées.</p> | |

⁷ Décret de la Communauté française du 22 octobre 2003.

⁸ Décret de la Région wallonne du 13 novembre 2003.

⁹ Décret de la COCOF du 7 novembre 2003.

| | | |
|---|--|--|
| <p><u>formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française</u> (Trois décrets donnent assentiment à l'accord de coopération relatif à la validation des compétences, et ce, pour chacun des niveaux de pouvoir concerné, soit : la Communauté française⁷, la Région wallonne⁸ et la COCOF⁹.</p> <p><u>Accord de coopération du 2 février 2005 relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale</u></p> <p><u>Accord de coopération conclu en 2006 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi</u></p> | | |
| <p>La concertation entre entités francophones de la Communauté Wallonie-Bruxelles se marque à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les priorités pour l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, dont et en particulier l'enseignement qualifiant de plein exercice et en alternance à Bruxelles qui sont définies par le gouvernement de la Communauté française dans le Contrat pour l'Ecole¹⁰. ✓ Les accords de coopération sur l'Alternance, la Validation des compétences, l'Alphabétisation et la Mobilité des chercheurs d'emploi. ✓ La volonté de la COCOF de constituer un Comité interministériel de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de la recherche avec les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne. | | |

¹⁰ http://www.contrateducation.be/contrat_presentation.asp